

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p><b>Direction Générale de l'Administration</b> <b>Sous-direction de la Gestion des Personnels</b> <b>Bureau de la Filière administrative</b></p> <p>Adresse : 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP Suivi par : H.JOANNET</p> <p>Tél : 01.49.55.46.53 Fax : 01.46.55.40.14 Réf. Interne : N03HJ03</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGA/GESPER/N2003-1292</b></p> <p><b>Date : 23 SEPTEMBRE 2003</b></p>
--	--

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,  
de la pêche et des affaires rurales

**Annule et remplace :**

Date limite de réponse : **20 octobre 2003**

à

 Nombre d'annexe : 1

**Objet :** Nominations au choix des attachés principaux d'administration scolaire et universitaire de l'enseignement agricole de 2<sup>ème</sup> classe au grade attachés principaux d'administration scolaire et universitaire de l'enseignement agricole de 1<sup>ère</sup> classe.

**Bases juridiques :** Décret n°91-82 du 14 janvier 1991 et 96-228 du 28 février 1995.

**Résumé :** Cette note prévoit les nominations par liste d'aptitude des attachés principaux d'administration scolaire et universitaire de l'enseignement agricole de 2<sup>ème</sup> classe en attachés principaux d'administration scolaire et universitaire de 1<sup>ère</sup> classe de l'enseignement agricole au titre de l'année 2003.

**MOTS-CLES :** NOMINATION AU CHOIX – ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Destinataires	
Pour exécution : <ul style="list-style-type: none"><li>- Etablissements d'enseignement</li><li>- Gestionnaire des établissements d'enseignement technique</li><li>- Services déconcentrés</li><li>- Etablissements publics</li></ul>	Pour information : <ul style="list-style-type: none"><li>-Syndicats</li></ul>

**Six postes** attachés principaux d'administration scolaire et universitaire de 1<sup>ère</sup> classe sont à pourvoir par liste d'aptitude au titre de l'année 2003.

Sont promouvables dans le grade d'attaché principal d'administration scolaire et universitaire de 1<sup>ère</sup> classe, les attachés principaux d'administration scolaire et universitaire de 2<sup>ème</sup> classe ayant accompli au moins deux ans et six mois de services effectifs dans le 6<sup>ème</sup> échelon au 01 janvier 2003 en application des décrets n° 91-82 du 14 janvier 1991 et 96-228 du 28 février 1995.

La commission administrative paritaire du corps des attachés d'administration scolaire et universitaire examinera les candidatures en étudiant l'étendue des fonctions de l'agent.

Il est rappelé aux responsables hiérarchiques qu'ils doivent assurer l'information des agents promouvables de leurs structures.

Les candidatures devront parvenir au bureau de la filière administrative au plus tard le **20 octobre 2003**.

Le tableau d'avancement sera diffusé sur le site internet de la DGA et les agents promus seront avisés individuellement.

Le sous-directeur

Constant LECOEUR

**Application de la circulaire DGA/SP/C99-1005-DGER/SDACE/C99 2007**

**Accès à :**

**Dossier à retourner à  
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche  
DGA/BFA  
avant le : 20 octobre 2003  
à l'attention de : me JOANNET.H  
78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP**

Dossier constitué en vue :

- d'un avancement de grade dans le corps des .....
- d'un changement de corps

*Situation actuelle :*

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Grade :

Affectation :

Date d'entrée dans l'affectation actuelle :

--	--	--	--	--	--	--	--

Date d'entrée dans votre corps actuel :

--	--	--	--	--	--	--	--

Date d'entrée au Ministère de l'agriculture :

--	--	--	--	--	--	--	--

Date d'entrée dans la Fonction publique  
(services de contractuels compris - hors CES) :

--	--	--	--	--	--	--	--

Date de première nomination dans un corps  
de fonctionnaire

--	--	--	--	--	--	--	--

A quels corps de titulaire avez-vous appartenu, avant votre nomination dans le corps actuel ?

➤

➤

*Accès au corps actuel*

- par concours
- par des mesures de titularisation
- par intégration (plan DURAFOUR)
- par liste d'aptitude

## Accès au grade actuel

par examen professionnel

date d'accès

--	--	--	--	--	--	--	--

par liste d'aptitude

date d'accès

--	--	--	--	--	--	--	--

Note administrative :

Échelon détenu au 31 décembre :

---

## Titres - Diplômes - Formation

- Diplômes détenus (joindre les justificatifs) et préciser l'option ou la spécialité
  - Admissibilité à un ou à des concours (joindre les justificatifs)
  - Admission sur une liste principale ou complémentaire à un concours de niveau supérieur y compris hors ministère de l'agriculture (joindre les justificatifs)
  - Admissibilité à un examen professionnel (joindre les justificatifs)
  - Admission sur une liste complémentaire à un examen professionnel (joindre les justificatifs)
  - Attestations de stages (lorsque ceux-ci avaient pour objet d'obtenir une qualification)
- 

## Déroulement de carrière - Fonctions

Fonctions exercées

Précisez (le cas échéant) votre spécialité de recrutement (personnels de laboratoire – filière ouvrière)

**Vos fonctions actuelles correspondent-elles à votre spécialité de recrutement ?**

oui

non

**Avez-vous changé de spécialité ou de domaine d'intervention ?**

si oui , - est-ce à votre demande

- à la demande de votre supérieur hiérarchique

**Exercez-vous des fonctions particulières ? :**  oui

non

Si oui lesquelles ?

Si vous avez des responsabilités d'encadrement

**Combien de personnes encadrez-vous**

Je certifie exacts les renseignements figurant sur le présent dossier :

Date :

Signature :

---

**Avis motivé du proviseur (ou du directeur pour l'enseignement supérieur)**

**L'avis motivé est obligatoire en cas d'avis réservé ou défavorable. Dans tous les cas l'avis est porté à la connaissance de l'agent.**

TF

F

R

D

Date :

Signature

---

**Avis du DRAF/SRFD (pour l'enseignement technique)**

TF

F

R

D

Date